

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Rappel : *Le Document Unique, de quoi parle-t-on ?*



Nicolas VIEZ – CDG80

Conseiller en prévention des risques professionnels



SOMMAIRE



1 - Cadre Réglementaire



2 – L'intérêt du Document Unique



3 – La démarche en cours



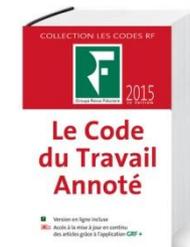


Cadre
réglementaire

L'intérêt du
Document Unique

Démarche – Projet

- **Décret n°85-603 modifié, du 10 juin 1985**
relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale



→ **Application du Code du Travail**
= Quatrième partie « Santé et Sécurité au Travail » - Livres I à V



Cadre
réglementaire

L'intérêt du
Document Unique

Démarche – Projet

➤ **Article L.4121-3 :**

« L'employeur **évalue les risques pour la santé et la sécurité des agents.**[...]

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les **actions de prévention.** [...]



➤ **Article R4121-1 / Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 :**

« L'employeur transcrit et met à jour dans un **document unique** les résultats de l'évaluation des risques à laquelle il procède.[...] »



CADRE RÉGLEMENTAIRE



➤ Article R4121-2 :

La **mise à jour** du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

1° Au moins **chaque année** ;

2° Lors de toute décision d'aménagement important **modifiant les conditions de santé et de sécurité** ou les conditions de travail ;

3° Lorsqu'une **information supplémentaire** intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Responsabilité aggravée au pénal en cas de défaut de document unique

Cadre réglementaire

L'intérêt du Document Unique

Démarche – Projet



L'INTÉRÊT DU DOCUMENT UNIQUE



Cadre réglementaire

L'intérêt du Document Unique

Démarche – Projet

- Regroupe **sur un même support** l'ensemble des données recueillies sur :

- Les activités réalisées
- Les risques identifiés
- Les mesures prises ou à prendre [...]



- **Etat des lieux** de toutes les actions entreprises par l'autorité territoriale et **suivi** des démarches de prévention

= élément de **traçabilité de l'obligation de résultats** en termes de sécurité au travail



Cadre
réglementaire

L'intérêt du
Document Unique

Démarche – Projet

- Vise à **tendre vers** l'amélioration des situations existantes



- Outil de planification permettant de mettre en avant les situations à améliorer et donc de **prioriser les actions**





Document Unique \neq résultat final

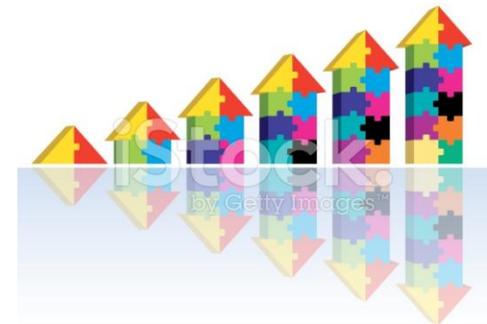
→ 1^{ère} étape dans l'amélioration de la sécurité

- Diminution des accidents de service / maladies professionnelles
- Diminution des impacts économiques
- Favorise le dialogue social

Cadre réglementaire

L'intérêt du Document Unique

Démarche – Projet



- Réalisation du Document Unique pour 370 collectivités par **NEODYME**

Cadre réglementaire

L'intérêt du Document Unique

Démarche –
Projet



Objectif :

Coordonner et **regrouper** la même prestation pour toutes les collectivités qui veulent réaliser leur document unique



Caractéristiques :

Désignation du CDG 80 comme coordonnateur du marché
Pilotage de la démarche par les préventeurs du CDG 80

Avantages :



Mutualiser les procédures

Harmoniser les pratiques

Assurer la **qualité** des D.U.

Partager les bonnes pratiques

Merci de votre attention

